

La Présidence

De la Polynésie française

**BUREAU DE LA COMMUNICATION**

***Jeudi 30 janvier 2020***

**Compte rendu du Conseil des ministres**

**Prise en charge du fret maritime des citernes d’eau destinées aux archipels**

Certaines îles de Polynésie française, de par leur environnement géographique et géologique, ne disposent pas de sources d’eau potable, les rendant ainsi dépendantes de la pluviométrie et du stockage de cette ressource par le biais de citernes d’eau.

Afin d’améliorer les conditions de vie des populations des îles éloignées et de faciliter l’accès à cette ressource, le Conseil des ministres a approuvé la prise en charge à hauteur de 50% par le Pays du fret maritime des citernes d’eau de 7.500 litres en polyéthylène, le solde restant à la charge de l’usager.

Le coût annuel serait de l’ordre de 30 millions Fcfp pour le Pays pour un volume estimé à 350 citernes d’eau.

**Maintien du prix des hydrocarbures au 1er février**

Malgré la hausse de plus de 3,5% des prix mensuels moyens des hydrocarbures sur les marchés au cours des 3 derniers mois, le Conseil des ministres a décidé de maintenir les prix des carburants en Polynésie française à leur niveau actuel pour le mois de février.

**Rénover le dialogue social en Polynésie française**

Basé sur la concertation entre l’employeur et les salariés, le dialogue social a pour principal objectif d’organiser et d’améliorer les relations individuelles et collectives au travail. Il permet de construire un droit du travail adapté, de prévenir et résoudre les conflits du travail ; il est un levier de performance économique pour l’entreprise.

Aussi, il y a nécessité d’accompagner les partenaires sociaux en leur permettant, d’une part d’approfondir leurs connaissances en matière de droit du travail, en économie, en relations sociales afin de leur permettre de mieux exercer leurs missions et leurs responsabilités et, d’autre part les appuyer dans la résolution des conflits collectifs du travail.

Le dialogue social part de la conviction ambitieuse qu’un débat fécond, permis par l’acquisition de connaissances en matière de droit du travail, est susceptible de résoudre des questions économiques et sociales importantes, de promouvoir la bonne gouvernance, de favoriser la paix et la stabilité sociale et de stimuler l’économie.

A ce titre, plusieurs outils ont été identifiés afin de favoriser le dialogue social en Polynésie française, tels que la tenue des réunions bipartites et tripartites, la commission de conciliation territoriale, la première édition des « Rendez-vous du monde du travail » et la formation au dialogue social.

Pour l’heure, un groupe de travail destiné à la formalisation du dialogue social s’est constitué et se chargera de définir la meilleure structure pour accueillir cette nouvelle mission. La structure se devra d’être adaptée aux particularités du climat social du Pays pour garantir au maximum le bon fonctionnement du dialogue social. Une première réunion de coordination se tiendra début février sur le sujet.

**Projet de loi du Pays portant modification du Contrat de soutien à l’emploi (CSE)**

Le dispositif de maintien de l’emploi est venu remplacer en 2014 le précédent « Incitation au maintien de l’emploi » (IME), mesure créée en 2009. Il a pour même objectif d’éviter les licenciements pour motif économique dans les entreprises qui sont contraintes de réduire leur activité compte tenu de la conjoncture économique ou d’un sinistre de caractère exceptionnel, en prenant en charge une partie de la perte de salaire subie par le salarié du fait de la réduction de son temps de travail.

Le Contrat de Soutien à l’Emploi (CSE) fait l’objet de conventions de trois mois entre l’employeur et le service de l’emploi, de la formation et de l’insertion professionnelles (SEFI). Cette aide a une durée limitée, puisqu’une même entreprise ne peut bénéficier du CSE plus de 2 ans.

Durant ces 3 mois, en contrepartie du maintien de l’emploi, le SEFI verse à l’employeur un pourcentage de la perte de salaire brut subie chaque mois par le salarié et la part patronale des cotisations sociales afférentes au CSE.

En nombre de contrats réalisés, une baisse significative est constatée depuis 2012, permise notamment par la reprise économique. A partir de 2018, une légère progression est à souligner avec 22 contrats conclus pour 7 entreprises différentes, soit 1690 salaires aidés. En 2019, 33 contrats de trois mois ont été conclus avec 11 entreprises différentes, certaines ayant bénéficié consécutivement de plusieurs conventions CSE. Ces conventions ont concerné 2834 salaires sur l’ensemble de l’année, pour 485 salariés différents. Le secteur de la construction est le secteur le plus aidé par le dispositif. Dans le premier trimestre de cette année, 7 entreprises vont bénéficier du CSE.

A l’occasion des discussions engagées dans le cadre d’une grève dans le secteur du BTP, les entreprises impactées par le mouvement social ont demandé une évolution du « Contrat de Soutien à l’Emploi » (CSE), certains points du dispositif étant jugés trop contraignants (renouvellement de la convention tous les trois mois) et trop court dans la durée (deux ans maximum).

Après avoir fait l’objet d’un d’arbitrage, le Conseil des ministres a décidé de passer la durée d’une convention de trois à six mois et de rendre possible le renouvellement des conventions jusqu’à hauteur de trois ans, si nécessaire. Sur ce point, il a été convenu que l’élargissement à trois ans était une possibilité et non pas une automaticité.

A l’occasion de la concertation globale tripartite du 16 janvier dernier, les partenaires sociaux ont convenu de la pertinence et de l’opportunité de ces modifications afin de pouvoir garantir, le cas échant, le maintien des emplois concernés. Un changement de terminologie est également proposé afin de ne pas induire en erreur et d’éviter toute ambiguïté quant au dispositif. Il est prévu que le « Contrat de soutien à l’emploi » soit renommé « Convention de soutien à l’emploi ».

**24ème édition du Salon du Tourisme et séminaire des comités du tourisme**

Tahiti Tourisme organise la 24ème édition du Salon du Tourisme – Tere Ai’a du vendredi 7 au dimanche 9 février au parc expo de Mamao. Le salon est dédié au tourisme d’intérieur qui est le 4ème marché touristique en nombre de visiteurs, comparé aux marchés internationaux. Il permet notamment de promouvoir les séjours en pensions de famille dans les îles ainsi que les activités touristiques.

La compagnie Air Tahiti, en pleine migration de son système de réservation et traitement de passagers, passant du logiciel Gabriel à Amadeus, ne sera exceptionnellement pas présente à cet événement. Cette transition facilitera toutefois la gestion des réservations en partenariat avec les compagnies internationales. Air Tahiti a étendu la période de réservation et de voyage lors du salon de septembre dernier, en incluant celle initialement proposée lors du salon de février (janvier à avril). Par ailleurs, pour pallier à cette situation, les réservations de billets pour les îles seront assurées par des agences de voyages qui seront localisées à l’emplacement traditionnel de la compagnie domestique. Les réductions proposées à l’année par Air Tahiti, type carte famille, carte jeune, et autres, seront valables.

Un espace sera également proposé aux exposants pour des rencontres personnalisées et professionnelles. S’agissant du séminaire des comités du tourisme, Tahiti Tourisme réunira les 21 comités du tourisme en séminaire le mardi 11 février, à la suite, du Salon du Tourisme et afin, également, de capitaliser sur la présence des professionnelles de l’industrie

A cette occasion, la méthodologie ainsi que les premiers travaux d’élaboration et de co-construction de la stratégie du tourisme, Fari’ira’a Manihini 2025, leur seront présentés. Les comités pourront prendre part aux travaux collaboratifs. De plus, un audit sur le fonctionnement des comités du tourisme a également été lancé par le groupement. Les consultants présenteront leur méthodologie ainsi que le cadre de l’étude. Enfin les comités présenteront leurs plans d’action pour l’année 2020.

**Croisière : voyage de familiarisation**

Dans le cadre de ses actions marketing et de communication pour la promotion et le développement de la croisière en Polynésie française, Tahiti Tourisme organisera en étroite collaboration avec le Tahiti Cruise Club un voyage de familiarisation en faveur d’acteurs de la croisière internationale du 9 au 14 février 2020.

La croisière est aujourd’hui un secteur en pleine croissance et bénéficie à de nombreux acteurs du secteur du tourisme (hôtellerie, transports aériens, avitaillements, activités) dans le monde et en Polynésie française. Selon la Cruise Line Association (CLIA), la plus grande association professionnelle des industriels de la croisière dans le monde, dont Tahiti Tourisme est membre, l’industrie de la croisière affiche une croissance touristique positive avec plus de 28 millions de passagers ayant effectué une croisière à travers le monde en 2018 et une progression annuelle de passagers de +7.2%. 32 millions de passagers de croisière sont attendus pour cette année, dont 14.2 millions de passagers venant d’Amérique du Nord, ce qui représente ainsi la plus large part des croisiéristes.

En Polynésie française, les dernières données communiquées permettent de préciser que les croisiéristes, qui représentent 20% des effectifs, représentent 23% des recettes touristiques soit 15 milliards Fcfp. Le nombre de passagers de croisière est en augmentation depuis ces 5 dernières années (65% des passagers sont issus du marché nord-américain et 30% du marché européen). Bien que notre destination, combinée avec les autres destinations du Pacifique, ne représente que 4.8% de part de marché des croisières au monde (34.4% Caraïbes, 17% Méditerranée), l’année 2018 reste une année record avec une croissance annuelle du nombre de croisiéristes de près de +30% passant d’environ 30 000 passagers en 2017 à plus de 43 000 en 2018 (plus de 10 000 passagers en 1 an).

Les perspectives sont positives pour les années à venir avec notamment le retour cette année du Pacific Princess (Princess Cruise) dans les eaux polynésiennes avec une capacité de près de 700 passagers ou encore le projet du Aranui 6 venant agrandir le nombre de rotations et de croisières basées en Polynésie française à partir de 2021.

Dans ce contexte, Tahiti Tourisme maintient ses efforts pour vendre et promouvoir la destination en tant que destination croisière en restant dynamique, cohérent et constant dans l’approche stratégique de promotion afin d’assurer la présence de Tahiti Et Ses Îles sur les différents salons professionnels internationaux comme le Seatrade Miami Global, en animant le réseau de distribution et en formant les acteurs clés du secteur. Ainsi, dans le plan d’actions annuel de *Tahiti Tourisme* lié à la mise en avant de *Tahiti Et Ses Îles* en tant que destination croisière, il est prévu l’organisation d’un voyage de familiarisation spécial « croisière » au mois de février prochain. Ce voyage de familiarisation a pour objectif in fine d’augmenter le nombre de navires en tête de ligne basés en Polynésie française.

Etant donné le positionnement marketing ainsi que les infrastructures logistiques, d’accueil et le réceptif de Tahiti Et Ses Îles à savoir un positionnement en tant que destination Premium avec un environnement préservé favorisant un tourisme inclusif, le choix des compagnies de croisière invitées s’est effectué en prenant en compte leur positionnement sur un type de clientèle de « luxe » et/ou « expéditions ».

Le voyage de familiarisation sera organisé du 9 au 14 février soit un séjour de 5 jours sur les quatre îles de Tahiti, Moorea, Bora Bora et Raiatea. L’itinéraire comprend la découverte de la diversité que peut offrir Tahiti Et Ses Îles : diversité des îles, diversité des expériences avec la découverte d’activités « Terre/Mer » mais aussi diversité des activités mettant en avant la richesse de la culture polynésienne. Au-delà de la découverte des expériences que pourrait vivre la clientèle cible de ces compagnies de croisières dans les eaux polynésiennes, il est également prévu dans l’itinéraire la visite d’infrastructures portuaires ou encore des rencontres avec des acteurs locaux incontournables du développement de la croisière*.*

**Publication d'un ouvrage de vulgarisation scientifique sur les bénitiers**

Un livre de vulgarisation scientifique intitulé « Les bénitiers, l’autre perle du Pacifique », co-financé par le ministère en charge de la Recherche, l’Institut de Recherche pour le Développement (IRD) et l’Université de la Polynésie française (UPF) a été récemment publié.

Il s’agit de la première synthèse des savoirs traditionnels et scientifiques acquis sur les bénitiers (« pāhua ») dans les îles du Pacifique et de la Polynésie française en particulier.

Cet ouvrage amplement illustré a été rédigé de manière à s’adresser à un public non scientifique afin de sensibiliser le plus grand nombre à l’importance de ce groupe de mollusques marins et sur la vulnérabilité des écosystèmes coralliens qui jouent un rôle crucial pour la Polynésie française.

Afin d’assurer la meilleure diffusion possible, un total de 2000 exemplaires sera distribué gratuitement dans toute la Polynésie française auprès des services et institutions du Pays et de l’Etat, dans les mairies de chaque commune et dans chacun des établissements scolaires des différents archipels afin qu’il puisse servir de support pédagogique aux enseignants.

**Programme de modernisation des soins de santé primaires 2019-2023**

Les soins de santé primaires correspondent aux structures de santé de proximité, premier contact avec la population, pouvant leur apporter des soins curatifs mais aussi des soins préventifs et participer aux actions de promotion de santé. Ce concept sanitaire, développé par l’organisation mondiale de la santé (OMS) en 1978, a été appliqué de manière très innovante et efficace dans les années 1980 en Polynésie française. Le programme de prévention dentaire dans les écoles, la création du corps des auxiliaires de santé dans les archipels, la protection maternelle et infantile (PMI) organisée sur tout le territoire, la création du corps des éducateurs en santé polynésien, et d’autres dispositifs créés à cette époque, ont permis la régression de nombreux fléaux de santé et participé à l’amélioration de la qualité de vie.

L’OMS en 2008, puis en 2018, a recommandé fortement de moderniser et de ré-investir les soins de santé primaires dans tous les pays du monde. Le Schéma d’Organisation Sanitaire de la Polynésie française 2016-2021, adopté par l’assemblée de la Polynésie française en 2016, a intégré cette recommandation dans les priorités du Pays.

Afin de mettre en place un équilibre plus efficace du système de santé, le ministère de la Santé et de la prévention a lancé un programme ambitieux de modernisation progressive des soins de santé primaires sur cinq ans (2019 à 2023), soutenu par l’OMS. Ce programme comporte plusieurs axes, parmi lesquels :

* Un axe consistant à replacer l’individu en tant qu’acteur de sa propre santé. La santé ne doit plus être vécue comme assimilée à la maladie, mais pensée en tant que bonne santé utile à la réalisation des projets personnels, familiaux et professionnels. La bonne santé doit être considérée comme un facteur de développement social et économique. Trois dispositifs de promotion de santé : les écoles en santé (7 écoles de Moorea labellisées en 2019), les entreprises/administrations actives et les comités locaux de santé en collaboration avec les communes, permettront à tout individu, en tout lieu du Pays, de s’inscrire dans un processus de promotion de santé proche de son milieu de vie ;
* Un axe consistant à améliorer l’efficacité des soins de santé primaires à travers un programme de formation ambitieux des professionnels de santé et des outils standardisés de bonnes pratiques. Ce programme sera basé sur les recommandations médicales internationales adaptées aux spécificités sociales et culturelles des familles polynésiennes. Les structures de soins de santé primaires publiques ou privées les plus avancées, pourront solliciter une labellisation « Fare Ea » reconnaissant leur investissement et leur qualité. Le premier label a été remis à l’infirmerie de Rimatara le 20 janvier 2020 ;
* Un axe consistant à moderniser les services publics supports et les textes réglementaires organisant la santé en Polynésie afin d’accompagner ce changement, et de faciliter le fonctionnement des soins de santé primaires.

**Projet de loi du Pays relatif au médicament vétérinaire et à ses résidus dans les denrées d’origine animale**

Ce projet de loi du Pays propose une révision et une actualisation des délibérations qui fixent le cadre général de la pharmacie vétérinaire en Polynésie française.

Cette réforme a pour objectif :

- de sécuriser les pratiques, tant des vétérinaires que des éleveurs, lors de la prescription ou de l’administration de médicaments ;

- de mieux encadrer les pratiques pour les animaux dont la chair ou les produits sont destinés à la consommation humaine en vue d’éviter ou de réduire la présence de résidus de médicaments dans les denrées alimentaires ;

- de sécuriser les importations de médicaments à usage vétérinaire, en particulier en créant un régime d’autorisation à l’importation pour les ayants-droit et en introduisant des restrictions ;

- de mettre en cohérence les possibilités d’importation de médicaments avec les exigences contenues dans d’autres textes relatifs à l’exercice de la pharmacie ;

- et enfin, de poser des sanctions en cas de manquement.

**Semaine de l’école maternelle en Polynésie française**

La ministre de l’Education a présenté en Conseil des ministres le lancement de la sixième édition de la « Semaine de l’école maternelle » en Polynésie française qui aura lieu du 10 au 14 février 2020.

Pour cette édition, le thème retenu est « Vivons les mathématiques », faisant ainsi écho à l’année des mathématiques 2019/2020 organisée au niveau national à l’occasion des 80 années d’existence du CNRS (Centre Nationale de la Recherche Scientifique).

Ce rendez-vous éducatif met en exergue le travail accompli par les équipes et leurs élèves. Il s’adresse aux personnels enseignants certes, mais aussi aux parents d’élèves et aux partenaires institutionnels et associatifs de l’Ecole.

Pour cette semaine dédiée à l’école maternelle, plusieurs actions sont menées dans les écoles de Polynésie française en vue de promouvoir l’événement et de valoriser l’enseignement spécifique dispensée auprès des élèves les plus jeunes.

* Un groupe territorial en charge de la mission maternelle se réunit régulièrement en vue de construire des outils à destination des enseignants, des élèves et des familles.
* Un concours d’affiche organisé en début d’année scolaire a été l’opportunité pour les équipes enseignantes de sensibiliser les élèves au travers des domaines d’activités et ce, conformément aux programmes d’enseignement. Une affiche lauréate a ainsi été retenue dans le cadre de la promotion de l’opération à destination des acteurs.
* Des spots publicitaires (en français et en tahitien) réalisés par les experts du groupe territorial en charge de la mission maternelle seront diffusés sur les chaînes locales. Ils visent l’information aux familles associées à l’événement.
* Un guide pédagogique a été diffusé dans toutes les écoles en vue d’aider les équipes quant à l’organisation de temps forts au sein de leurs écoles respectives.

Le lancement officiel de l’opération est prévu le 6 février à l’école Moenoa-Tevaihopu de Tiarei, avec des visites de classe et une rencontre avec les partenaires de l’école.

-o-o-o-o-o-